



FRAKTION

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

31 JAN. 2018

3595

Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 31 janvier 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question à Monsieur le Ministre de l'Economie concernant les comptes annuels de l'Entreprise des Postes et Télécommunications.

L'article 45, paragraphe 4, alinéa 1 de la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'Entreprise des postes et télécommunications prévoit que « *Pour le 30 avril au plus tard, le conseil soumet les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés de l'entreprise, ainsi que sa proposition d'affectation du bénéfice, à l'approbation du Gouvernement en conseil qui les transmet à la Chambre des députés et les fait publier au Mémorial.* » Selon nos informations les comptes annuels n'ont, au moins ces dernières années, pas été transmis à la Chambre des députés.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie

- Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer les informations susmentionnées ?
- Pour quelles raisons ni les comptes annuels statutaires, ni les comptes annuels consolidés de l'Entreprise des postes et télécommunications n'ont été transmis à la Chambre des Députés?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Diane Adehm

Gilles Roth

Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Le Président

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 31 janvier 2018

Objet : Question parlementaire n° 3595 du 31.01.2018 de Madame la Députée Diane Adehm
et de Monsieur le Député Gilles Roth

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés